

### LA FORMATION

La formation préparant au CAPPEI est commune aux enseignants des 1er et 2nd degrés. Il s'agit d'une formation modulaire pour approfondir ses connaissances, scolariser un nouveau public et se préparer à de nouvelles fonctions. Cette formation, d'une durée totale de 300h, comprend un tronc commun de 144h, deux modules d'approfondissement de 52h chacun et un module de professionnalisation dans l'emploi de 52h. La formation préparant le CAPPEI prévoit, pour chaque enseignant en formation, un accompagnement et un suivi assurés par un tuteur.

### EN QUOI CONSISTE L'EXAMEN DU CAPPEI ?

Il comporte trois épreuves consécutives devant un jury de 4 personnes (un pair, un professeur de l'INSPE, un IEN de spécialité, un IEN ASH)

- L'épreuve 1 : la pratique professionnelle suivie d'un entretien (45 min + 45 min)
- L'épreuve 2 : l'entretien à partir d'un dossier portant sur la pratique professionnelle (15 min + 45 min)
- L'épreuve 3 : la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource (10 min + 20 min)

Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour chacune des 3 épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI. Vous pouvez demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 que vous avez obtenues à une épreuve au maximum pendant trois années. Si vous êtes déjà titulaire du CAPA-SH et du 2 CA-SH, vous êtes réputé.e être titulaire du CAPPEI.

### CAPPEI par VAE

Il faut pouvoir justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dépôt de candidature étudié par une commission (livret 1) : Il permet de vérifier la recevabilité du candidat.

Epreuve devant un jury de trois personnes (livret 2) : c'est l'outil d'évaluation et de validation.

Présentation d'un dossier d'une durée de 15 minutes, puis entretien d'une durée de 45 minutes.

Un.e accompagnant.e devrait être désigné.e pour vous épauler dans l'écriture de votre dossier.